



## Mauvais emballage au supermarché

Par **Baptisteaze**, le **27/03/2016** à **22:08**

Bonjour,

Un ami, que j'ai emmené dans un magasin lorsqu'il est venu me rendre visite, s'est trompé d'emballage pour un produit qu'il a ouvert pour vérifier comme c'était en verre et comme le magasin n'est pas bien rangé, il a remis l'objet dans un autre emballage d'un produit très ressemblant sans se rendre compte sur l champs ! L'autre produit s'est avéré moins cher de 4€, et maintenant qu'il est rentré chez lui dans une autre ville et a vérifié ses dépenses il s'est rendu compte et s'en veut tellement de ne pas avoir fait attention et ne sais pas quoi faire puisqu'il habite loin et a déjà utilisé le produit et surtout que ce n'était pas intentionnel. Est ce qu'il peut avoir des problèmes s'il ne remet pas l'objet ? sachant qu'il a payé avec sa carte bancaire donc s'il font l'inventaire et qu'il trouve un objet vendu ne correspondant pas est ce qu'ils peuvent chercher à le retrouver grâce aux coordonnées de sa carte bancaire et la vidéo ?

Merci de votre aide

Par **Tisuisse**, le **28/03/2016** à **08:45**

Bonjour,

Aucun risque car le commerçant aurait dû s'en rendre compte dès le passage en caisse.

Par **Baptisteaze**, le **28/03/2016** à **13:06**

Bonjour Tisuisse,

Merci pour votre réponse. Heureusement qu'il n'y a aucun risque pour lui même s'il a payé en carte, effectivement c'est au caissières aussi de vérifier la correspondance des emballages. Je vais rassurer mon ami qui ne va pas bien depuis pour qu'il ait la conscience et l'esprit tranquilles.